



Capdenac Rando 12 - Résidence Capèle

68 Avenue Albert Thomas

12700 Capdenac-Gare

Tel : 06 87 45 95 63

Courriel : marcheccac12700gmail.com

Site internet : ccacapdenacrando12.fr

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

5 randonnées par semaine (sauf, jours fériés, mois de juillet et août), **départ du Parc Capèle**
à **14 H 00** (heure d'été) et **13 H 30** (heure d'hiver):

Lundi : petite randonnée de 7 à 8 kms environ (facile)

et randonnée de 10 à 12 kms environ.

Mercredi : petite randonnée de 7 à 8 kms environ (facile)

et randonnée de 10 à 12 kms environ.

Vendredi : randonnée de 13 à 15 kms environ (pour marcheurs confirmés).

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Pour tous les adhérents fournir un dossier complet comprenant :

- la demande d'adhésion (document sur le site : DOCUMENTS => FORMULAIRES =>

Demande d'adhésion 2026-2027).

- l'attestation de réponse « QS-SPORT » si vous avez répondu « **NON** » à toutes les questions du questionnaire de santé (document sur le site : DOCUMENTS => FORMULAIRES => Questionnaire de santé et attestation « QS-SPORT »), ou un certificat médical si vous avez répondu « **OUI** » à l'une des questions.

- un chèque de 22 € à établir à l'ordre de **Capdenac Rando 12** (même tarif depuis 2 saisons passées).

Pour les nouveaux adhérents : dossier complet à remettre à un membre du bureau **au plus tôt pour être assuré** (possibilité de participer à 2 ou 3 randonnées à l'essai avant d'adhérer au club).

Pour les renouvellements : dossier complet à remettre à un membre du bureau **avant le 10 octobre 2026**.

L'adhésion ne sera prise en compte que si le dossier est complet.

IMPORTANT : Les personnes n'ayant pas adhéré la saison 2025-2026 ne sont pas assurées. Il est donc vivement conseillé de fournir le dossier complet le plus rapidement possible, le club se réservant le droit de refuser toute personne non assurée.